

Mon crédit est presque épuisé et je ne peux pas recharger mon compteur à budget dans l'immédiat, vais-je être coupé??

Notre réponse

Non.

Lorsqu'il ne reste presque plus d'argent sur le compteur et que vous ne pouvez pas recharger votre carte dans l'immédiat, vous pouvez activer un crédit de secours d'une valeur d'environ 10 à 15 euros (les montants varient selon l'énergie et le gestionnaire de réseau de distribution).

Il s'agit d'une **avance, qui est déduite du prochain rechargement de la carte.**

Pour plus d'informations sur le crédit de secours, voyez notre fiche [Qu'est-ce que le crédit de secours ?](#)

Vous trouverez plus d'informations sur l'utilisation du compteur à budget dans les brochures [d'Ores](#), disponibles dans l'onglet [documents utiles](#).

Bon à savoir ! Si vous êtes client protégé, des mesures de protection supplémentaires sont prévues si vous ne pouvez pas recharger votre carte.

Pour plus d'informations, consultez notre rubrique [Je suis client protégé et je dispose d'un compteur à budget](#).

Références légales

Documents type

Brochure: Votre compteur à budget gaz naturel – éditée par ORES – août 2019

Brochure: Votre compteur à budget électricité – éditée par ORES – août 2019

Date de mise à jour: Jeudi 14/01/21